



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

CNC

Question écrite n° 8900

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les moyens mis à la disposition du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) au titre de sa politique de soutien aux industries cinématographiques et audiovisuelles. Dans son dernier rapport sur la gestion et le financement du CNC, la Cour des comptes préconise d'établir, dans les plus brefs délais, une lettre de mission définissant les priorités et les modalités d'évaluation du président du CNC. Il lui demande si le Gouvernement va mettre en œuvre cette recommandation.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication travaille actuellement à l'élaboration d'une lettre de mission définissant les priorités et les modalités d'évaluation du Président du Centre national du cinéma et de l'image animée, dans le but de parvenir à sa formalisation au plus tard dans le courant du 1er trimestre 2013.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8900

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 novembre 2012](#), page 6214

Réponse publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 428